

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

Répertoire
de la
pratique
du
Conseil de sécurité

Supplément 1972-1974



NATIONS UNIES

New York, 1983

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ST/PSCA/1/Add.7

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.79.VII.1

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Introduction générale	xi
Notes explicatives	xii
Chapitre premier. — Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	
NOTE LIMINAIRE	3
PREMIÈRE PARTIE. — RÉUNIONS (ARTICLES 1 ^{er} À 5)	
Note	3
**1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 1 ^{er} à 5	3
2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 1 ^{er} à 5	3
DEUXIÈME PARTIE. — REPRÉSENTATION ET VÉRIFICATION DES POUVOIRS (ARTICLES 13 À 17)	
Note	4
**1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 13 à 17 ...	4
2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 13 à 17	4
TROISIÈME PARTIE. — PRÉSIDENTE (ARTICLES 18 À 20)	
Note	5
**1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 18 à 20 ...	5
2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 18 à 20	5
QUATRIÈME PARTIE. — SECRÉTARIAT (ARTICLES 21 À 26)	
Note	6
**1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 21 à 26 ...	6
2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 21 à 26	6
CINQUIÈME PARTIE. — CONDUITE DES DÉBATS (ARTICLES 27 À 36)	
Note	8
**1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 27 à 36 ...	8
2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 27 à 36	8
SIXIÈME PARTIE. — VOTE (ARTICLE 40)	
Note	14
SEPTIÈME PARTIE. — LANGUES (ARTICLES 41 À 47)	
Note	15
1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 41 à 47 ...	15
**2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 41 à 47	15
HUITIÈME PARTIE. — PUBLICITÉ DES SÉANCES, PROCÈS-VERBAUX (ARTICLES 48 À 57)	
Note	16
**1. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 48 à 57 ...	16
2. Cas spéciaux concernant l'application des articles 48 à 57	16
**NEUVIÈME PARTIE. — ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE	
	16
Chapitre II. — Ordre du jour	
NOTE LIMINAIRE	19
**PREMIÈRE PARTIE. — DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ...	19
**DEUXIÈME PARTIE. — L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	19
TROISIÈME PARTIE. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ARTICLE 9)	
Note	19
A. — Procédure de vote concernant l'adoption de l'ordre du jour	20
1. Votes sur des points déterminés de l'ordre du jour provisoire ...	20
**2. Votes sur des propositions tendant à fixer ou à modifier l'ordre des questions	22
**3. Votes sur l'adoption de l'ensemble de l'ordre du jour	22

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Pages

**B. — Débats concernant :	
**1. Les conditions requises pour l'inscription d'une question à l'ordre du jour	22
**2. L'effet de l'inscription d'une question à l'ordre du jour	22
C. — Autres délibérations concernant l'adoption de l'ordre du jour	
**1. Ordre de la discussion des points de l'ordre du jour	22
2. Portée des questions inscrites à l'ordre du jour eu égard à celle de la discussion	22
**3. Libellé des points de l'ordre du jour	22
**4. Ajournement de l'examen des points de l'ordre du jour	22
5. Priorité de la décision relative à l'adoption de l'ordre du jour ...	22
QUATRIÈME PARTIE. — L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI (ARTICLES 10 ET 11)	
Note	23
**A. — Article 10	23
B. — Article 11	23
1. Maintien ou suppression de questions énumérées dans les exposés succincts du Secrétaire général concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi	23
2. Débats du Conseil de sécurité concernant le maintien ou la suppression de questions inscrites à l'ordre du jour	26
 Chapitre III. — Participation aux délibérations du Conseil de sécurité	
NOTE LIMINAIRE	29
PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS DANS LESQUELLES DES INVITATIONS À PARTICIPER AUX DÉBATS PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES	
Note	29
**A. — Cas de personnes invitées à titre individuel	29
B. — Cas de représentants d'organes ou d'organes subsidiaires de l'ONU ..	29
C. — Cas d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies	30
1. Lorsque l'Etat Membre a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur :	
a) Une question conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte	30
**b) Dans le cas d'Etats Membres de l'ONU en tant que représentants d'organisations internationales autres que l'Organisation des Nations Unies	32
**c) Une question qui n'est ni un différend ni une situation	32
2. Lorsque les intérêts d'un Etat Membre ont été considérés comme étant spécifiquement en cause	32
a) Invitations à participer aux discussions sans droit de vote ..	32
**b) Invitation à présenter des exposés écrits	36
**3. Invitations refusées	36
D. — Cas d'Etats non membres et autres invitations	36
**1. Invitations prévues à l'Article 32 de la Charte	36
2. Invitations prévues à l'article 39 du règlement intérieur provisoire	36
**3. Invitations non prévues à l'Article 32 de la Charte ou à l'article 39 du règlement intérieur provisoire	37
**4. Invitations refusées	37
**DEUXIÈME PARTIE. — ETUDE DES TERMES ET DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 32 DE LA CHARTE	37
TROISIÈME PARTIE. — PROCÉDURE AYANT TRAIT À LA PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS INVITÉS	
Note	37
**A. — Phase des débats durant laquelle les Etats Membres invités peuvent être entendus	37
**B. — Durée de la participation	37

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
**C. — Limitations de procédure	37
**1. Ordre dans lequel les représentants sont invités à prendre la parole	37
**2. Dépôt de motions d'ordre par des représentants invités	37
**3. Dépôt de propositions ou projets de résolution par des représentants invités	37
**D. — Limitations touchant les questions que les représentants invités peuvent discuter	37
**1. Adoption de l'ordre du jour	37
**2. Envoi d'invitations	37
**3. Renvoi à une date ultérieure de l'étude d'une question	37
**4. Autres questions	37
**E. — Conséquences de l'envoi d'invitations	37
Chapitre IV. — Vote	
NOTE LIMINAIRE	41
PREMIÈRE PARTIE. — DISTINCTION ENTRE LES QUESTIONS DE PROCÉDURE ET LES AUTRES QUESTIONS	
A. — Cas où le vote a indiqué qu'il s'agissait d'une question de procédure ..	41
1. Inscription d'une question à l'ordre du jour	41
** 2. Ordre des questions inscrites à l'ordre du jour	41
** 3. Ajournement de l'examen d'un point de l'ordre du jour	41
** 4. Suppression d'un point de la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi	41
** 5. Décisions du Président du Conseil de sécurité	41
** 6. Suspension d'une séance	41
7. Ajournement d'une séance	41
** 8. Invitation à participer aux débats	41
** 9. Conduite des débats	41
**10. Convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale	41
B. — Cas où le vote a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une question de procédure	42
1. Cas relatifs à des questions examinées par le Conseil de sécurité en sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	42
2. Cas relatifs à d'autres questions examinées par le Conseil de sécurité	42
a) Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	42
**b) Nomination du Secrétaire général	42
**DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ TOUCHANT LE VOTE SUR LE POINT DE SAVOIR SI LA QUESTION CONSIDÉRÉE ÉTAIT OU NON UNE QUESTION DE PROCÉDURE AU SENS DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 27 DE LA CHARTE	
**A. — Débats du Conseil de sécurité dans les cas de vote sur la « question préliminaire »	42
**B. — Débats concernant les procédures relatives au vote sur la « question préliminaire »	42
**1. Examen de l'ordre dans lequel il y a lieu de mettre aux voix la question elle-même et la question de savoir si elle relève de la procédure	42
**2. Débats sur le point de savoir si la décision établissant qu'une question relève de la procédure constitue elle-même une décision de procédure	42
**3. Débats concernant le recours à l'article 30 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité pour déterminer si une question relève de la procédure	42

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
TROISIÈME PARTIE. — L'ABSTENTION, LA NON-PARTICIPATION ET L'ABSENCE EU ÉGARD AUX DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 27 DE LA CHARTE	
A. — Abstention obligatoire	43
**1. Cas où l'abstention de membres était motivée par la réserve inscrite au paragraphe 3 de l'Article 27	43
2. Débats concernant l'abstention en vertu de la réserve inscrite au paragraphe 3 de l'Article 27	43
B. — Abstention volontaire, non-participation ou absence eu égard au paragraphe 3 de l'Article 27	43
1. Quelques cas où l'abstention ou la non-participation de membres permanents a été motivée par d'autres raisons que la réserve inscrite au paragraphe 3 de l'Article 27	43
**2. Débats concernant la pratique de l'abstention volontaire, de la non-participation ou de l'absence de membres permanents, eu égard au paragraphe 3 de l'Article 27	44
 Chapitre V. — Organes subsidiaires du Conseil de sécurité	
NOTE LIMINAIRE	47
PREMIÈRE PARTIE. — CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES LE CONSEIL DE SÉCURITÉ A CRÉÉ DES ORGANES SUBSIDIAIRES OU DANS LESQUELLES IL A ÉTÉ PROPOSÉ D'EN CRÉER	
Note	47
A. — Organes subsidiaires appelés à se réunir hors du Siège de l'Organisation pour la commodité de leurs travaux	49
1. Organes subsidiaires créés	49
2. Organes subsidiaires dont la création a été proposée mais qui n'ont pas été créés	52
B. — Organes subsidiaires non appelés à se réunir hors du Siège de l'Organisation pour la commodité de leurs travaux	52
1. Organes subsidiaires créés	52
2. Organes subsidiaires dont la création a été proposée mais qui n'ont pas été créés	53
DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS RELATIFS AUX PROCÉDURES CONCERNANT LES ORGANES SUBSIDIAIRES	
Note	53
**A. — Débats relatifs à la procédure de création d'organes subsidiaires	53
**B. — Débats relatifs à la procédure de consultation entre les membres permanents	53
**C. — Débats relatifs à la procédure de délégation de pouvoirs	53
D. — Débats relatifs à la procédure de modification d'un mandat	53
**E. — Débats relatifs à la procédure mettant fin à un mandat	54
 Chapitre VI. — Relations avec les autres organes de l'ONU	
NOTE LIMINAIRE	57
PREMIÈRE PARTIE. — RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
Note	57
A. — Pratique et méthodes ayant trait à l'Article 12 de la Charte	57
**B. — Pratique et méthodes ayant trait à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale	58
**C. — Renvoi à l'Assemblée générale en vertu de la résolution 377 A (V) d'une question examinée par le Conseil de sécurité	58
**D. — Pratique et méthodes ayant trait aux Articles de la Charte prévoyant des recommandations du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale ..	58
**1. Nomination du Secrétaire général	58
**2. Conditions d'adhésion au Statut de la Cour internationale de Justice	58
**3. Conditions dans lesquelles des Etats non membres de l'ONU mais parties au Statut de la Cour internationale de Justice peuvent participer à l'amendement du Statut	58

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Pages

**4. Conditions auxquelles un Etat non membre, partie au Statut, peut prendre part à l'élection des membres de la Cour internationale de Justice	58
E. — Pratique et méthodes ayant trait à l'élection de membres de la Cour internationale de Justice.....	58
F. — Relations avec les organes subsidiaires créés par l'Assemblée générale	59
G. — Recommandations adressées par l'Assemblée générale sous forme de résolutions	61
H. — Rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.....	62
**DEUXIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ...	62
TROISIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE TUTELLE	
**A. — Procédure suivie en vertu du paragraphe 3 de l'Article 83 pour l'application des Articles 87 et 88 de la Charte aux zones stratégiques sous tutelle.....	62
B. — Communication de questionnaires et rapports au Conseil de sécurité par le Conseil de tutelle	62
**QUATRIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	62
**CINQUIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LE COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR	62

Chapitre VII. — Pratiques relatives aux recommandations adressées à l'Assemblée générale en ce qui concerne les Membres de l'Organisation des Nations Unies

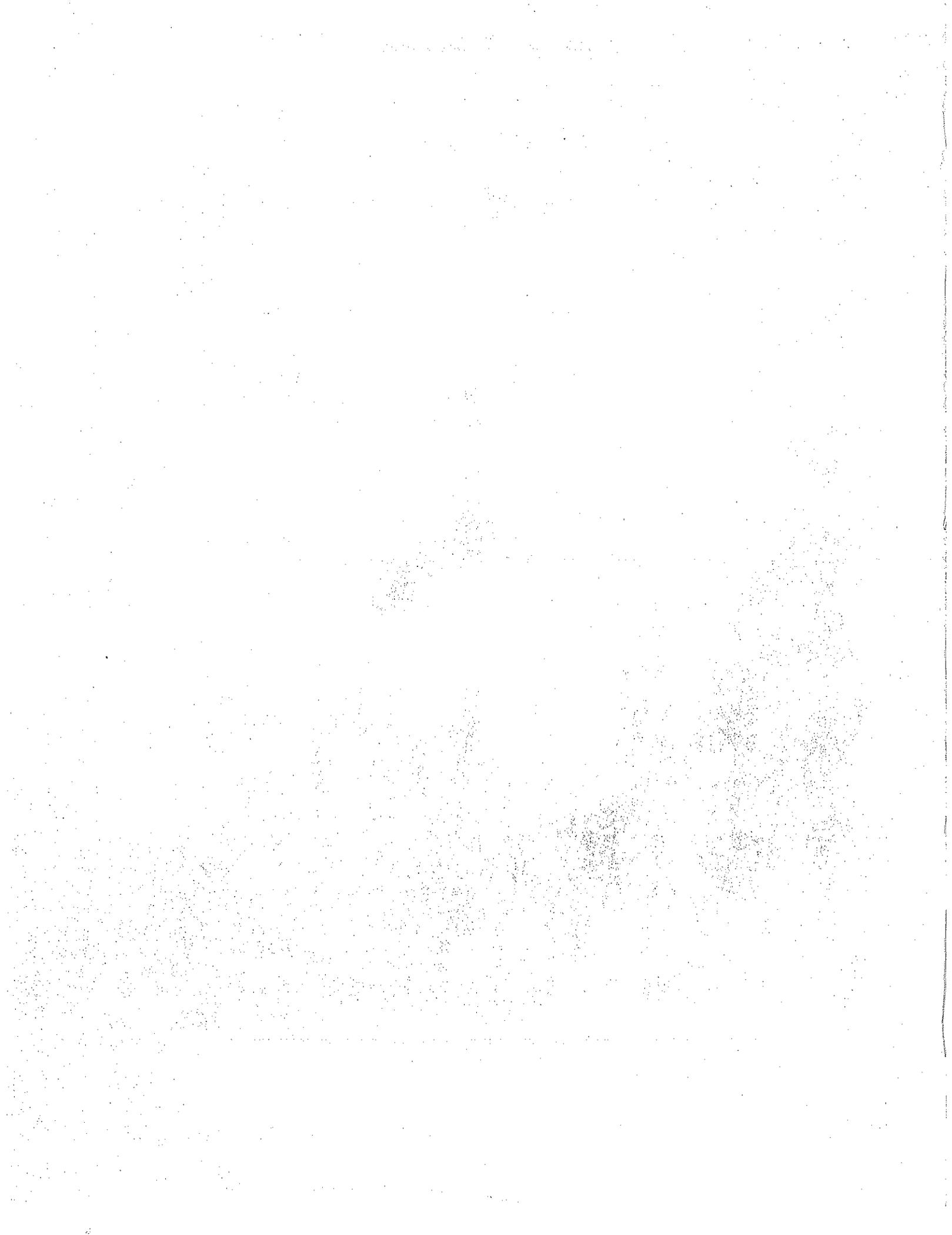
NOTE LIMINAIRE	65
PREMIÈRE PARTIE. — TABLEAU DES DEMANDES D'ADMISSION (1972-1974) ET DES MESURES PRISES À LEUR SUJET PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
Note	65
A. — Demandes d'admission recommandées par le Conseil de sécurité	65
B. — Demandes d'admission qui n'ont pas obtenu la recommandation du Conseil de sécurité	65
C. — Discussion de la question au Conseil de 1972 à 1974	65
D. — Demandes d'admission en suspens au 1 ^{er} janvier 1972.....	66
E. — Demandes d'admission présentées entre le 1 ^{er} janvier 1972 et le 31 décembre 1974	66
F. — Votes au Conseil de sécurité (1972-1974) sur des projets de résolution et des amendements concernant des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies	66
G. — Votes à l'Assemblée générale (1972-1974) sur les projets de résolution concernant des recommandations du Conseil de sécurité pour l'admission à l'Organisation des Nations Unies	67
DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 58, 59 ET 60 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE	
Note	67
TROISIÈME PARTIE. — PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION	
Note	68
QUATRIÈME PARTIE. — RENVOI DES DEMANDES D'ADMISSION AU COMITÉ D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES	
Note	68
A. — Avant la présentation d'une recommandation ou d'un rapport à l'Assemblée générale	68
1. Demandes d'admission renvoyées au Comité par le Président ...	68
**2. Demandes d'admission renvoyées au Comité par décision du Conseil de sécurité	69
**3. Demandes d'admission examinées par le Conseil de sécurité sans renvoi au Comité	69
4. Demandes d'admission examinées de nouveau par le Conseil de sécurité après renvoi au Comité	69

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
**B. — Après renvoi de la demande d'admission au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale pour nouvel examen.....	69
**CINQUIÈME PARTIE. — PROCÉDURE SUIVIE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DANS L'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION	
**A. — Examen des demandes d'admission.....	69
**1. Ordre d'examen des demandes d'admission.....	69
**2. Documentation présentée au Conseil de sécurité.....	69
**B. — Votes sur les demandes d'admission.....	69
**SIXIÈME PARTIE. — RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÔLE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ.....	69
SEPTIÈME PARTIE. — PRATIQUES RELATIVES À L'APPLICABILITÉ DES ARTICLES 5 ET 6 DE LA CHARTE	
Note.....	69
Chapitre VIII. — Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
NOTE LIMINAIRE.....	75
PREMIÈRE PARTIE. — TABLE ANALYTIQUE DES MESURES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ	
Note.....	76
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'AFRIQUE DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST ACTUELLEMENT SAISI ET APPLICATION DES RÉOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL.....	84
Question du conflit racial en Afrique du Sud résultant de la politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement de la République sud-africaine.....	95
La situation en Rhodésie du Sud.....	95
La situation au Moyen-Orient.....	107
La situation à Chypre.....	136
La situation en Namibie.....	149
Plainte du Sénégal.....	157
Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise.....	159
Plainte de la Zambie.....	163
Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte.....	169
Plainte de Cuba.....	177
Plainte de l'Iraq.....	179
Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud.....	181
Chapitre IX. — Décisions prises dans l'exercice d'autres fonctions et pouvoirs	
Note.....	187
SITUATION CRÉÉE PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'INCIDENTS IMPLIQUANT LE DÉTOURNEMENT D'AÉRONEFS COMMERCIAUX.....	187
Chapitre X. — Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte	
NOTE LIMINAIRE.....	191
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 33 DE LA CHARTE	
Note.....	191
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 34 DE LA CHARTE	
Note.....	196
TROISIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 35 DE LA CHARTE	
Note.....	198

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
Tableau récapitulatif des questions soumises au Conseil de sécurité en 1972, 1973 et 1974	200
QUATRIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 36, 37 ET 38 ET DU CHAPITRE VI EN GÉNÉRAL	
Note	206
Chapitre XI. — Examen des dispositions du Chapitre VII de la Charte	
NOTE LIMINAIRE	209
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 39 À 42 DE LA CHARTE	
Note	210
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 43 À 47 DE LA CHARTE	
Note	212
TROISIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 48 À 51 DE LA CHARTE	
Note	212
QUATRIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE VII EN GÉNÉRAL	
Note	214
Chapitre XII. — Examen des dispositions d'autres articles de la Charte	
NOTE LIMINAIRE	217
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE PREMIER DE LA CHARTE	
Note	217
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DE LA CHARTE	
A. — Paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte	
Note	218
B. — Paragraphe 5 de l'Article 2 de la Charte	
Note	223
C. — Paragraphe 6 de l'Article 2 de la Charte	
Note	224
D. — Paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte	
Note	225
TROISIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 24 DE LA CHARTE	
Note	225
QUATRIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 25 DE LA CHARTE	
Note	226
CINQUIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE VIII DE LA CHARTE	
Note	227
**SIXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XII DE LA CHARTE	227
SEPTIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XVI DE LA CHARTE	
Note	227
**HUITIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XVII DE LA CHARTE	228
Index	229



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent volume constitue le septième *Supplément au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1946-1951*, paru en 1954. Il porte sur les débats du Conseil de sécurité de la 1624^e séance, tenue le 11 janvier 1972, à la 1812^e séance, tenue le 17 décembre 1974. Des volumes supplémentaires portant sur les séances ultérieures seront publiés à des intervalles appropriés.

Afin qu'il soit plus facile de trouver la pratique que, pour telle ou telle question, le Conseil de sécurité a suivie pendant toute la période sur laquelle portent les sept volumes, on a, en général, conservé dans le présent *Supplément* les rubriques sous lesquelles les pratiques et procédures du Conseil étaient classées dans le premier volume. Les questions dont le Conseil n'a pas repris l'examen pendant cette période sont indiquées par deux astérisques (**).

Les méthodes employées et les principes observés pour préparer ce *Supplément* sont ceux qui ont servi à établir le premier volume du *Répertoire*. On en trouve l'énoncé dans l'introduction générale à ce premier volume. Le *Répertoire* expose les faits et, en présentant les résultats d'une étude empirique de la procédure du Conseil de manière à faciliter les références, il constitue avant tout un guide de la pratique du Conseil.

Comme on l'a signalé dans le premier volume, le *Répertoire* ne vise nullement à remplacer les procès-verbaux du Conseil de sécurité, seul compte rendu complet et autorisé des délibérations du Conseil. Les rubriques employées pour fournir des renseignements ne signifient pas qu'il existe des procédures ou des pratiques autres que celles qui ont été établies clairement et incontestablement par le Conseil lui-même. Le Conseil de sécurité reste toujours, dans le cadre de la Charte, « maître de sa procédure ». Le *Répertoire* aura atteint son but si le lecteur, grâce aux rubriques descriptives sous lesquelles les renseignements sont présentés, est en mesure de retrouver les débats pertinents afin de tirer ses propres conclusions touchant la pratique du Conseil.

Lorsqu'il y avait lieu, on a donné le détail des décisions du Conseil dans les aperçus des débats qui composent le présent volume. On a continué à employer le terme « décision » pour indiquer non seulement les « décisions » qui sont mentionnées expressément dans les Articles de la Charte, mais aussi toutes les mesures importantes qu'a prises le Conseil, à la suite d'un vote ou autrement, au cours de l'examen d'une question.

Pour avoir des explications complètes sur l'agencement et la présentation des renseignements, le lecteur se reportera aux notes explicatives qui figuraient dans le premier volume du *Répertoire*. On s'est efforcé d'éviter de répéter inutilement ces explications dans le présent *Supplément*.

NOTES EXPLICATIVES

1. Les renvois aux procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité sont indiqués de la façon suivante :

Pour les procès-verbaux officiels : 1614^e séance, par. 49; et

Pour les comptes rendus sténographiques provisoires : 1614^e séance : Royaume-Uni, quatrième intervention, ou 1614^e séance : après la quatrième intervention du Royaume-Uni.

2. Les documents du Conseil de sécurité sont désignés par leur numéro dans la série S/... Lorsque le document mimeographié a été imprimé comme supplément aux documents officiels, le fait est mentionné.

Exemple :

S/1029, *Doc. off.*, 26^e année, *Suppl. juill.-sept. 1971*, p. 62.

Pour les documents qui n'apparaissent sous forme imprimée que dans les procès-verbaux officiels des séances, le numéro de la séance et le paragraphe ou la page sont indiqués.

Exemple :

S/8603, 1428^e séance, par. 34.

Lorsque la seule référence indiquée est la référence S/..., c'est que ce texte n'est paru que sous forme mimeographiée.

3. Les résolutions du Conseil de sécurité, publiées dans les volumes annuels des *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*, sont mentionnées selon le système adopté en 1964. Elles sont désignées par un numéro, suivi entre parenthèses de l'année de leur adoption.

Exemple :

Résolution 249 (1968).

4. Les renvois aux documents officiels de l'Assemblée générale et à leurs suppléments sont indiqués de la façon suivante :

Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1863^e séance, par. 3;

Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 6 (A/8006), p. 5.

Dans le cas de résolutions de l'Assemblée générale :

Résolution 2520 (XXIV).

5. A l'intérieur d'un chapitre, les renvois à un autre chapitre sont indiqués de la façon suivante :

Voir chap. XI, cas n° 3.

Les renvois à d'autres cas cités dans le même chapitre sont indiqués comme suit :

Voir cas n° 5.

6. En ce qui concerne les citations, on a jugé utile de faire une distinction entre les déclarations faites par les représentants au Conseil et les déclarations faites par d'autres représentants ou personnes invités à participer aux débats. Dans ce dernier cas, le titre de la personne qui a fait la déclaration est suivi d'un astérisque (*).

7. Le premier volume du *Répertoire* porte le titre de *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1946-1951*. Le présent volume porte le titre de *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, Supplément 1972-1974*.

8. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

9. On trouvera ci-après une liste des titres abrégés et officiels des questions inscrites à son ordre du jour que le Conseil de sécurité a examinées au cours de la période 1972-1974. Les titres abrégés ont été établis exclusivement aux fins du *Répertoire*, de manière à préciser, à l'intention du lecteur, la teneur de la question examinée. Ils n'ont donc pas un caractère officiel.

Titre abrégé

Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine

Examen des questions relatives à l'Afrique¹

Situation en Rhodésie du Sud

Titre officiel

Demande de l'Organisation de l'unité africaine portant sur la tenue de réunions du Conseil dans une capitale africaine [paragraphe 2 de la résolution 2863 (XXVI) de l'Assemblée générale]

Lettre, en date du 29 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/10480)

Rapport du Comité chargé de la question de la tenue de réunions du Conseil hors du Siège (S/10514)

Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil

Question concernant la situation en Rhodésie du Sud :

a) Lettre, en date du 15 février 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan (S/10540)

b) Quatrième rapport du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10229 et Add.1 et 2)

c) Rapport intérimaire du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10408)

¹ Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a adopté des résolutions relatives aux questions suivantes : situation en Namibie; question du conflit racial en Afrique du Sud; situation dans les territoires sous administration portugaise.

Situation au Moyen-Orient

Rapport spécial du Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité (S/10632)

Lettre, en date du 20 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan (S/10798)

a) Lettre, en date du 8 mai 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée et du Kenya (S/10925)

b) Deuxième rapport spécial du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud (S/10920)

La situation au Moyen-Orient :

a) Lettre, en date du 25 février 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10546)

b) Lettre, en date du 25 février 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10550)

a) Lettre, en date du 23 juin 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10715)

b) Lettre, en date du 23 juin 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10716)

Lettre, en date du 26 juin 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10720)

a) Lettre, en date du 5 juillet 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10730)

b) Lettre, en date du 5 juillet 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10731)

a) Lettre, en date du 9 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10782)

b) Lettre, en date du 10 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10783)

Lettre, en date du 12 avril 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10913)

Examen de la situation au Moyen-Orient :

a) Résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité

b) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 331 (1973) du Conseil de sécurité (S/10929)

La situation au Moyen-Orient : Lettre, en date du 11 août 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10983)

Lettre, en date du 7 octobre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11010)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 340 (1973) du Conseil de sécurité (S/11052/Rev.1)

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11056/Add.1)

Lettre, en date du 8 novembre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11103)

Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient : Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11248)

Lettre, en date du 13 avril 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11264)

a) Lettre, en date du 30 mai 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11304)

b) Rapport du Secrétaire général (S/11302 et Add.1 et 2)

Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11536)

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (S/11563)

Titre abrégé

Titre officiel

Situation à Chypre (précédemment Plainte du Gouvernement chypriote)

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/10842)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/10940)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/11137)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/11294)

La situation à Chypre :

a) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11334)

b) Lettre, en date du 16 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11335)

c) Lettre, en date du 20 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11348)

d) Lettre, en date du 28 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11389)

Lettre, en date du 30 juillet 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11398)

e) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11444)

f) Lettre, en date du 13 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11445)

g) Lettre, en date du 27 août 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11471)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/11568)

La situation en Namibie :

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 309 (1972) du Conseil de sécurité concernant la Namibie (S/10738)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 319 (1972) du Conseil de sécurité concernant la Namibie (S/10832 et Corr.1)

Application du paragraphe 8 de la résolution 323 (1972) du Conseil de sécurité :

a) Lettre, en date du 4 décembre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de la Guinée, du Kenya et du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11145)

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 323 (1972) du Conseil de sécurité relative à la question de Namibie (S/10921 et Corr.1)

Lettre, en date du 13 décembre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11575)

Situation en Namibie**Admission de nouveaux Membres**

Admission de nouveaux Membres :

Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République populaire du Bangladesh — note du Secrétaire général (S/10759)

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres (demande d'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies) [S/10773]

a) Demande d'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies : Lettre, datée du 12 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande (S/10945)

b) Demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies : Lettre, datée du 13 juin 1973, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (S/10949)

c) Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République démocratique allemande et la demande d'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies (S/10957)

Demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies : Télégramme, daté du 10 juin 1973, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas (S/10966)

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies (S/10968)

- Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies (S/11316)**
- Demande d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies (S/11311)**
- Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la Grenade à l'Organisation des Nations Unies (S/11322)**
- Demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies (S/11393)**
- Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Guinée-Bissau à l'Organisation des Nations Unies (S/11437)**
- Plainte du Sénégal** : Lettre, en date du 16 octobre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Sénégal (S/10807)
- Examen du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**
- Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice**
- Situation dans les territoires sous administration portugaise**
- Question concernant la situation dans les territoires sous administration portugaise** : Lettre, en date du 7 novembre 1972, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe libyenne, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, du Zaïre et de la Zambie (S/10828)
- Demande du Panama portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité à Panama**
- Demande du Panama portant sur la tenue de réunions du Conseil de sécurité à Panama** : Lettre, en date du 9 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Panama (S/10858)
- Deuxième rapport du Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil (S/10868)**
- Plainte de la Zambie** :
- Lettre, en date du 24 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10865)
 - Lettre, en date du 23 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, du Kenya et du Soudan (S/10866)
 - Lettre, en date du 26 janvier 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10869)
- Rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité constituée en vertu de la résolution 326 (1973) [S/10896 et Corr.1 et Add.1, S/10896/Rev.1]**
- Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine**
- Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine**
- Plainte de Cuba** :
- Lettre, en date du 12 septembre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10995)
 - Lettre, en date du 12 septembre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10993)
- Inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité**
- Inclusion du chinois parmi les langues de travail du Conseil de sécurité** :
- Lettre, en date du 10 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11187)
 - Lettre, en date du 11 janvier 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11190)
- Plainte de l'Iraq** :
- Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus sur la frontière avec l'Iran** :
- Lettre, en date du 12 février 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent adjoint de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11216)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application du consensus adopté par le Conseil de sécurité le 28 février 1974 (S/11291)**
- Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud**
- Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud** :
- Lettre, en date du 30 septembre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale (S/11525)
 - Lettre, en date du 9 octobre 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11532)